

Première édition de la "révision" de la Bible d'Ostervald

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **3 (1915)**

Heft 15

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

blable. Les relations filiales où ces nouvelles auxiliaires étaient entrées avec la Société-mère subsistèrent encore une série d'années depuis qu'en 1826 elles s'étaient constituées en *Sociétés évangéliques* : à Morges sous la présidence de M. Forel de Lonay, à Nyon sous celle du pasteur et professeur Jean Gaudin, le botaniste bien connu, un des fondateurs de la Société helvétique des sciences naturelles. — Une autre association qui s'était organisée sur divers points du canton, sous le nom de *Petite Société biblique*, devra nous occuper encore quand nous aurons à parler de la *Société biblique auxiliaire générale* qui s'est détachée de la Société de Bible pour mener une vie à part, et qui subsiste jusqu'à ce jour.

A toutes ces organisations locales la Société-mère s'efforçait de faciliter l'accomplissement de leur tâche en leur fournissant les livres saints à des conditions aussi favorables que possible, et cela sans s'immiscer dans leur administration particulière.

8. — PREMIÈRE ÉDITION DE LA « REVISION » DE LA BIBLE D'OSTERVALD.

Le moment est venu de parler d'un fruit de l'activité de la Société de Bible qui a contribué pour une bonne part à la faire connaître, même en dehors de son canton d'origine, mais qui devint la cause, ou du moins l'occasion, de plus d'une crise sérieuse par où elle était destinée à passer, encore du vivant de son fondateur. Il s'agit de la Revision entreprise et publiée par elle de la Bible d'Ostervald.

Au début la Société distribuait indifféremment les versions de Martin et d'Ostervald, sans compter la Bible de Sacy (de l'édition Didot) qu'elle tenait en réserve à l'usage des catholiques qui s'adressaient à elle. C'est de Bâle qu'elle faisait venir le plus habituellement les Bibles pour protestants dont elle avait besoin. La chose s'explique par les cir-

constances de l'époque. La France étant fermée à la propagande de la Société britannique et étrangère par suite du blocus continental, et les protestants français ne possédant pas encore (avant 1818) de société biblique à eux, le Comité de Londres avait eu recours aux bons offices de celui de Bâle. Il lui avait fourni les moyens de faire réimprimer la Bible en français et de la répandre à relativement bon compte parmi les coreligionnaires parlant cette langue. C'est ainsi qu'à partir de 1809 il avait paru, par les soins de la société bâloise, plusieurs éditions françaises du Nouveau Testament et de la Bible entière (1). Ces *Bibles de Bâle* offraient la particularité d'amalgamer en quelque sorte Ostervald et Martin, en ce sens qu'au texte du premier étaient joints les « sommaires » plus ou moins retouchés du second. (2)

Quoique destinées en première ligne à la France protestante, les éditions bâloises trouvèrent naturellement le chemin de la Suisse romande, où elles faisaient concurrence à d'autres éditions plus anciennes, notamment à la Bible, assez mal notée, de Genève de 1805. Déjà avant la fondation de la Société vaudoise, celle de Bâle avait fait à Lausanne — on ne nous dit pas à quelle adresse — un envoi de 250 Bibles pour être données ou vendues à bas prix (3). Et peu de temps après la constitution de notre Société de Bible, sa sœur aînée des bords du Rhin lui avait donné « de nouvelles preuves » de sa libéralité en mettant à sa disposition, à des conditions favorables, un certain nombre de Bibles et de Testaments sortis de ses presses.

De bonne heure, cependant, le désir avait été exprimé de divers côtés que la Société du canton de Vaud entreprît

(1) Voir l'art. *Bibelgesellschaften*, de E. BREEST, dans la 3^e édition de la *Realencyklopädie*, tome II, p. 691 et suiv., avec le supplément de tome XXIII, p. 203 et suiv.

(2) *La version d'Ostervald et les Sociétés bibliques* (par Ath. Coquerel, fils, et L. Stein). Extrait du journal *Le Lien*, Paris 1862, p. 51 et suiv.

(3) 1^{er} Rapport, p. 7.

elle-même une édition des livres saints (1). On la désirait plus soignée, d'un format plus commode, « exposée à une dégradation moins prompte » que celles qui lui étaient fournies du dehors. On avait hâte surtout de voir mettre un terme à l'état de choses régnant, où les éditions bibliques étaient le plus souvent « abandonnées au hasard, à des entrepreneurs mercantiles ; sans autorisation du Gouvernement (*sic*), du Clergé, de l'Académie, ou de quelque corps littéraire ; sans surveillance sur la fidélité typographique, sur le choix des versions qu'on réimprimait, de manière qu'aux errata des traductions qu'on prenait pour modèle se joignaient de nouveaux errata qui rendaient difficile l'enseignement public » (2). Le Comité avait d'abord reculé devant une entreprise qui dépassait de beaucoup les ressources d'une Société « à peine hors du berceau ». Mais, plus tôt qu'il ne s'y attendait, les voies allaient s'aplanir devant lui. (3)

D'un côté, en effet, les Sociétés bibliques récemment fondées à Genève et à Neuchâtel joignirent leurs instances à celles de nombreux pasteurs du canton pour l'engager à mettre, de concert avec elles, la main à l'œuvre. D'autre part, tandis que se poursuivaient entre les trois sociétés les négociations au sujet des diverses questions préliminaires à résoudre, arrivait de Londres la nouvelle inattendue que le Comité de la *Société britannique et étrangère*, instruit du projet formé par ses jeunes sœurs de la Suisse romande, était tout prêt à les seconder efficacement. Il mettait à la disposition de la Société de Lausanne un don de 500 livres sterling, élevé peu après à 750 l., si elle jugeait « utile et praticable de porter à 10 000 exemplaires une édition in-quarto » des versions d'Ostervald ou de Martin. Inutile de dire le reconnaissant et joyeux empressement avec lequel fut accueillie cette manne tombant pour ainsi dire du ciel.

(1) II^e Rapport, p. 18.

(2) IV^e Rapport, p. 27.

(3) III^e Rapport, p. 26 et suiv.

La moitié environ de la dépense, devisée à 40 000 livres de Suisse, se trouvait ainsi couverte. On se faisait fort de réunir dans le pays le reste des ressources nécessaires. La question longtemps débattue du format à adopter était tranchée du même coup : ce serait l'in-quarto, quitte, si le besoin s'en faisait sentir, à publier par la suite un Nouveau-Testament in-octavo. — Restait 1° à choisir entre Martin et Ostervald ; 2° à s'entendre sur les principes de la revision à faire subir éventuellement au texte de l'une ou de l'autre version ; 3° à convenir de celui des trois Comités à qui incomberait le travail principal, et du lieu où la Revision s'imprimerait.

Le meilleur esprit animait les membres des trois groupes intéressés, de sorte qu'on n'eut pas de peine à se mettre d'accord. Neuchâtel tenait à son Ostervald, qui était aussi Bible de chaire dans les églises du Pays de Vaud. Le littéralisme archaïque de Martin ne trouva guère de défenseurs (1). Ce fut donc Ostervald qui l'emporta. Lausanne était chargée de constituer une commission de revision, laquelle soumettrait au fur et à mesure le texte révisé à l'examen d'une commission neuchâteloise. En cas de désaccord, on recourrait à des arbitres. Genève s'en rapportait à ce que décideraient ses deux associés. L'impression se ferait pareillement à Lausanne par les frères Blanchard, rue du Petit-Saint-Jean. Quant aux principes à suivre dans le travail de revision, il arriva ce qui advient presque infailliblement en pareil cas : on ne tarda pas à s'apercevoir que ceux qu'on avait posés au point de départ ne donnaient pas de résultat satisfaisant. (2)

Il avait été question d'abord de soumettre le texte de l'Ostervald in-folio de 1744 à une simple revision formelle, c'est-à-dire de le purger de ses imperfections en matière de diction, de ponctuation et d'orthographe, et de tenir compte

(1) Levade en fera une critique sévère dans une note étendue jointe à son XIII^e rapport, p. 41-44.

(2) III^e Rapport, p. 29, et surtout IV^e Rapp., p. 24-29.

des variantes introduites dans les éditions subséquentes, en retenant celles qui étaient évidemment plus conformes à l'original hébreu ou grec et aux règles et à l'usage actuel de la langue française. Dans la mesure du possible, on conserverait donc la version-type dans son intégrité. Et c'est bien ainsi qu'on procéda pour les livres du Pentateuque. Mais chemin faisant il fallut se convaincre qu'à cela ne pouvait se borner le travail des réviseurs. Sans prétendre faire une version nouvelle, tout en prenant pour base l'œuvre du très-vénéré doyen de Neuchâtel, il y avait lieu, dans le double intérêt de la fidélité et de la clarté, de se livrer à une œuvre de révision plus minutieuse, plus approfondie, fallût-il y consacrer un temps beaucoup plus long que celui qu'on avait prévu d'abord. Le soin même que l'on apportait à conserver avec le moins de changement possible « cette belle version d'Ostervald » devait rendre le travail « plus long et plus difficile que si l'on traduisait sans gêne d'après l'original ». La difficulté était « de faire cadrer le changement d'un mot ou deux dans une phrase avec les autres membres de la phrase »; c'était de « détacher d'un dessin de marqueterie une pièce d'une couleur pour en substituer une autre sans altérer le dessin que l'on cherchait à conserver ». On s'astreignit donc à confronter dorénavant, verset après verset, le texte d'Ostervald avec les originaux hébreu et grec et à y faire toutes les corrections jugées nécessaires, après consultation de différentes versions tant anciennes que françaises, anglaises et allemandes, ainsi que des meilleurs commentaires accessibles aux réviseurs.

Ce travail avait été confié à une commission de quatre membres dont deux, le professeur Leresche et le pasteur François Chavannes-Porta (plus tard pasteur au Mont sur Lausanne), faisaient dès l'origine partie du Comité de la Société de Bible. Les deux autres venaient de lui être adjoints à cette occasion, savoir le ministre Alexandre-Louis Mellet-Jan, alors régent de seconde au Collège académique,

et Auguste Rochat, ministre impositionnaire, un des futurs apôtres du Réveil et de la Dissidence. Levade lui-même, tout en suivant avec le plus vif intérêt les travaux de ses associés, n'y prit pas une part active. En cela il donna une preuve remarquable de la conscience qu'il avait des limites de son savoir et de son pouvoir. Les quatre collaborateurs mirent quatre années à s'acquitter de leur tâche délicate, — d'aucuns diraient ingrate, — à raison de trois soirées de travail par semaine : trois années pour l'Ancien-Testament, une pour le Nouveau. Entreprise au commencement de 1818, la revision fut achevée à la fin de janvier 1822. Une circulaire du 1^{er} mars de cette année-là portait à la connaissance de tous les pasteurs du canton et, par eux, du public que l'œuvre venait de quitter la presse, et indiquait les conditions auxquelles riches et pauvres pourraient se la procurer.

Malgré d'inévitables divergences d'opinion, une bonne entente n'avait cessé de régner, non seulement entre les reviseurs lausannois, qui s'étaient préparés chaque fois à leur travail par la prière, mais entre eux et leurs frères de Neuchâtel, MM. Du Pasquier, Berthoud et Lardy. Ceux-ci étaient venus en novembre 1820 conférer avec leurs collègues de Lausanne. « Les trois séances de travail qui ont eu lieu en commun, lisons-nous dans le Rapport de l'année suivante, ont resserré nos liens d'amitié et de confiance, et ont justifié les idées avantageuses que notre correspondance pendant trois ans nous avait données des lumières et des sentiments de ces respectables et savants ecclésiastiques. » N'oublions pas de dire que, de Londres, on n'avait pas perdu de vue l'œuvre qui s'accomplissait à Lausanne. Le Rév. Owen, à l'occasion de sa visite en cette ville, n'avait pas ménagé aux reviseurs les marques de sa satisfaction et ses encouragements. C'est à lui surtout que la Société de Bible avait été redevable de l'appui financier sans lequel elle n'aurait osé se lancer dans cette entreprise. Notons enfin que les reviseurs avaient refusé toute rémunération autre qu'un exem-

plaire à belle reliure de la version par eux amendée, et qu'au nombre des hommes de bonne volonté qui se chargèrent de la correction des épreuves on voit figurer le professeur Ch. Monnard qui, ces années-là, travaillait à sa traduction libre des *Méditations religieuses* d'Henri Zschokke.

9. — ACCUEIL FAIT A LA REVISION DE 1822. APPROBATION ET CRITIQUE.

Il n'était pas superflu, sans doute, d'entrer dans quelques détails sur les origines de cette Revision biblique de 1822. L'histoire en est peu connue et c'est, en partie du moins, faute d'avoir tenu compte des circonstances où elle a vu le jour, qu'on a parfois porté sur elle un jugement peu équitable.

Ce n'est pas qu'elle n'ait rencontré à son apparition un accueil généralement favorable, soit dans le canton de Vaud soit au dehors, auprès d'Eglises et de Sociétés bibliques de langue française. Le Comité de Lausanne en reçut des témoignages non équivoques, entre autres des pasteurs du pays de Montbéliard et de ceux des Vallées vaudoises, de la Société biblique de Genève qui en fit une commande considérable, de celle de Paris qui déclarait dans un de ses Bulletins qu'en diverses contrées de la France on manifestait le désir de la posséder de préférence à d'autres traductions en langue française. Que si elle-même s'en tenait à Martin et à l'édition de Bâle, c'était, disait-elle dans son Rapport de 1825, pour rester strictement fidèle à l'engagement de ne distribuer que des versions « généralement admises dans les Eglises », tandis que l'édition imprimée à Lausanne, quel qu'en fût le mérite, n'avait « pas encore reçu la sanction de l'usage ». D'Angleterre, pareillement, parvint plus d'une marque d'approbation, et cela de la part d'ecclésiastiques anglicans d'une autorité reconnue, qui